

MISE A DISPOSITION DE VIDEOPROJECTEUR

Article 1 : Objet

La présente convention porte sur la mise à disposition de matériel en vue d'une présentation publique entre :
Le Centre social et culturel du Pays Ribéracois.
Ci-dessous dénommer l'utilisateur
Et ……………………………………………………….

Article 2 : Engagement du centre social et culturel

Le Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois met à disposition gratuitement le vidéoprojecteur pour les associations de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois.

Article 3 : Engagement de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à assurer les matériels mis à sa disposition pendant toute la durée de leur utilisation et ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre le Centre social et culturel pour tout dommage matériel pouvant résulter de son utilisation.
N° du contrat d'assurance……………………………………………………………

Article 4 : Responsabilité

En cas de détérioration du matériel, les réparations seront à la charge de l'utilisateur, qui devra faire fonctionner son assurance pour les frais de remise en état.

Article 5 : Description des matériels :

1 vidéoprojecteur ……………… d'une valeur de 499 € HT,
1 télécommande
3 câbles
1 mode d'emploi

Article 6 : Caution

Un chèque de caution de 100 € est demandé lors de l'emprunt du matériel et sera restitué à son retour.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée prévisionnelle de ….. jours, du …………………………….. au …………………… inclus

La Présidente du CSCPR L'emprunteur

